

REPUBLIQUE FRANCAISE**MEMBRES DU CONSEIL**

Afférents au comité syndical
En exercice
Qui ont pris part à la délibération

52
52
28

Date de la convocation : 26 février 2026

Délibération N° 2026-02

Envoyé en préfecture le 15/03/2026

Reçu en préfecture le 15/03/2026

Publié le

ID : 021-200023265-20260312-2026_02-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITE SYNDICAL DU SI BASSIN VERSANT TILLE SUPERIEUR IGNON
VENELLE

L'an deux mil vingt-six, le 12 mars à dix-huit heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc BAUDRY,

Présents : REBEROL Sylvain, BAUDRY Luc, BURILLE Catherine, BOIRIN Michel, CHAUTEMPS Marc, COLSON Bénigne, DUTHU Dominique, PERDERISET Francis, BAVARD Serge, GRADELET Alain, MORIZOT Remy, MINOT Louis, BARD Jean-Marc, Gilles BIANCONI, LAVEVRE Daniel, LIOTARD André, MAIRE Dominique, VARIN Éric, MAIRET Denis, CONNAN Jérôme, SIRDEY Maryse, TETU Alain, LAMBERT Éric, GUYOT Michel, SAULGEOT Gilles, PAQUET Florian, LEPINE Eliane, LOUIS Catherine.

Pouvoir(s) :

Absents excusés : CORNETET Régis, DUMARTIN Patrice, DURY Anne-Cécile, GREY Raphaël, BONNEAU Emilien, GUINOT Stéphane, PERCHOKOFF Sabine, VAXILLAIRE Yann, MARCHAL Jean-Christophe, DESCHAMPS Thierry, COMOLI Romain, DUTHU Gilles, PITRE Luc, DURAND Serge, MIGNON Sébastien, BOUCHEROT Nicolas, GARNIER Cyril, JANNAUD Virginie, GUILLEMAIN Frédéric, BELOT Florent, MOISY Adrien, PAGOT Pierre, N DIAYE Anne Fatou, MICHELET Pierre.

Secrétaire de séance : BOIRIN Michel

OBJET : Adhésion au Réseau des gestionnaires des Milieux Aquatiques de Bourgogne Franche-Comté (RGMA)

EXPOSÉ

Porté par l'EPTB Saône et Doubs depuis 2009, le Réseau des Gestionnaires de Milieux Aquatiques (RGMA) a pour vocation de faciliter les échanges et de renforcer les compétences des agents impliqués dans la gestion des milieux aquatiques au niveau régional. Il a pour principaux objectifs :

- d'échanger et partager sur des aspects techniques, juridiques et socio-économiques,
- de connaître et identifier les différents acteurs de l'Eau,
- de mettre à disposition une source d'informations spécialisées et actualisées principalement en lien avec la compétence GEMAPI.

Ce réseau s'adresse prioritairement aux agents de collectivités « gémapiennes » (environ 230 agents d'EPCI et syndicats). Des agents de notre syndicat / collectivité sont historiquement inscrits en tant que membres de ce réseau professionnel.

Pour rappel, les principales actions sont les suivantes :

- des « actions socles » : diffusion des actualités réglementaires et techniques à la faveur de Relais Info réguliers ; mise à jour et diffusion d'annuaires (« Prestataires », « Professionnels ») ; organisation de Rencontres Autour de réalisation (visites de terrain) et de webinaires ; recherche / partage documentaire ; animation de groupes de travail ;
- l'organisation de Journées d'Echanges techniques ;
- l'organisation de formations spécialisées.

En 2025, l'EPTB Saône et Doubs a fait évoluer les modalités d'inscription, jusqu'alors gratuite pour nos agents, vers une inscription donnant lieu à une participation financière annuelle, tenant compte du nombre d'agents techniques bénéficiaires.

Les montants de cette participation, pour une période de 12 mois, sont présentés ci-dessous :

Montant de la participation aux « actions socles »	
Collectivités de 1 à 4 agents inscrits	350 €
Collectivités de 5 à 9 agents inscrits	475 €
Collectivités de 10 agents à + inscrits	600 €
Montant de la participation à une Journée d'Echanges (JET)	
Inscription (ce montant correspond aux frais d'accueil café et de repas)	25 €
Montant de la participation / agent à une journée de Formation	
Inscription (ce montant correspond aux frais d'ingénierie pédagogique et de logistique)	350 €

Il est convenu de cadrer cette participation par signature d'une convention pluriannuelle (3 ans) entre notre syndicat et l'EPTB Saône et Doubs.
Cette convention précisera les services proposés, le nombre d'agents bénéficiaires ainsi que les modalités financières.

DÉCISION

VU l'exposé présenté ci-dessus ;

SUR proposition de Monsieur le Président, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la participation au Réseau des Gestionnaires des Milieux Aquatiques et de procéder au paiement de la cotisation pour une période de 12 mois

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Is-sur-Tille

Envoyé en préfecture le 15/03/2026

Reçu en préfecture le 15/03/2026

Publié le

ID : 021-200023265-20260312-2026_02-DE



Le Président Luc BAUDRY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans un délai de 2 mois après sa publication devant le tribunal administratif de Dijon